

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mercredi 5 juillet 2023 à 18 h**, au parc Beauclerk, au 1855, avenue Émile-Légrand (en cas de pluie, la séance se tiendra à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol) les élus et élues statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- Projet immobilier par phases sur le lot 6 037 556 (à l'intersection de l'avenue Haig et de la rue Ontario Est) – permettre l'emplacement d'un transformateur sur socle en cour avant, malgré les dispositions de l'article 342 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).
- 3401, rue de Rouen – permettre la construction d'un escalier et d'un balcon à moins de 1,2 m d'une limite de propriété, malgré les dispositions de l'article 331 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes lors de cette séance.

La documentation relative à ces demandes de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section « Dossiers à l'étude » : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

FAIT À MONTRÉAL, CE 12^E JOUR DE JUIN 2023

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc